



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

21 +5 procurations

OBJET :

Point n° 5b

**Attribution d'une
subvention à l'Office
des Sports et Loisirs
dans le cadre des
animations d'été 2025**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 octobre 2025 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2025

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, MM. THIEBAUT, GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, M. MORVAN, Mme PERY, M. Charles SCHNEBELEN, Mmes BILLIG, DIET, CALLIGARO, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme KEMPF, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT
Mme BITSCH, excusée, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER
M. CHOLAY, excusé, a donné procuration à M. Charles SCHNEBELEN
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. MORVAN

Etaient excusés, sans procuration :

M. SCHMITT
M. BELHADRI

Etait absente, non excusée :

Mme MURA

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, expose aux membres du Conseil Municipal, que les animations d'été sont organisées sous l'égide de l'Office des Sports et des Loisirs de Thann (OSL) avec l'appui du service des sports de la Ville de Thann, qui coordonne l'ensemble des animations.

Un programme très éclectique d'activités sportives, artistiques et culturels animent pendant 3 semaines, durant le mois de juillet, les vacances des jeunes Thannoises et des communes environnantes.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 270 € à l'Office des Sports et des Loisirs de Thann correspondant à la participation des enfants Thannoises aux animations d'été et au fonctionnement général.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention à l'Office des Sports et des Loisirs de Thann permettant de soutenir activement les actions jeunesse durant les vacances estivales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, Monsieur Eugène SCHNEBELEN n'ayant pas pris part au vote:

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 6 270 € à l'Office des Sports et des Loisirs de Thann,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance